VENISE
Notice de pose

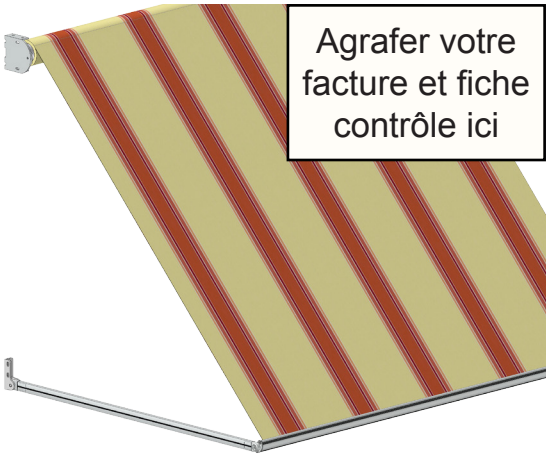

Agrafer votre facture et fiche contrôle ici

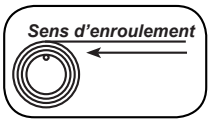

1 personnes

PREPARATION DE LA POSE

Outils nécessaires

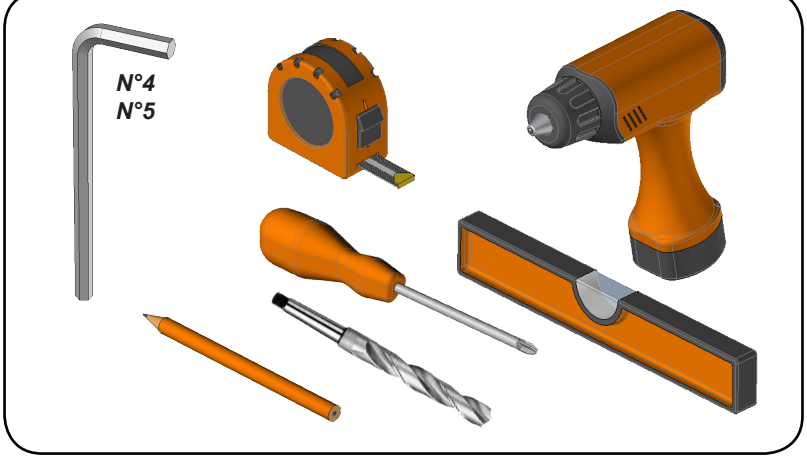

Assistance technique
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h

Tel : 04 68 38 21 46
Fax : 04 68 38 21 47
E-mail : sav@sunstyl.fr

POSE MURALE

1 Marquage

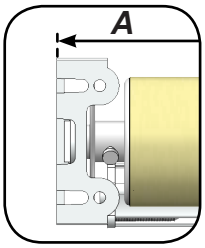

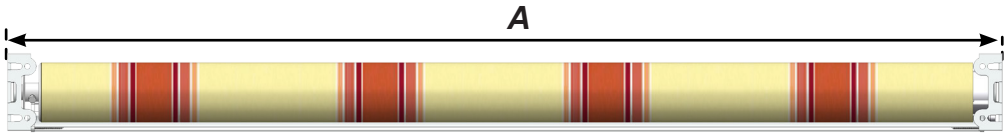

Adapter la fixation à la nature du mur.

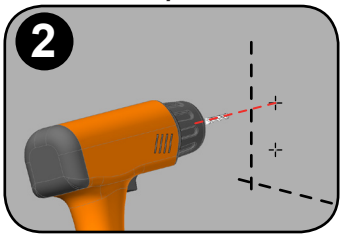

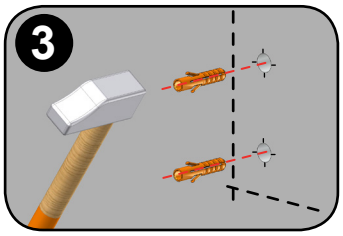

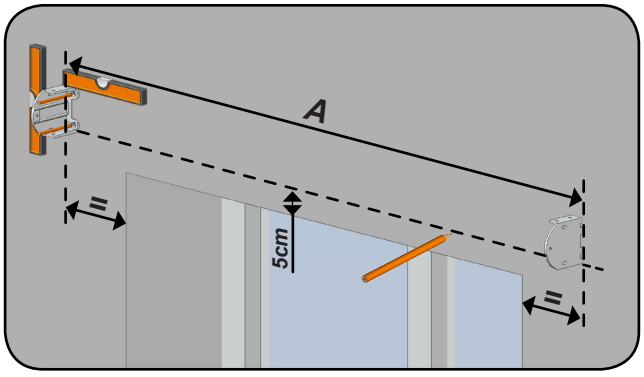

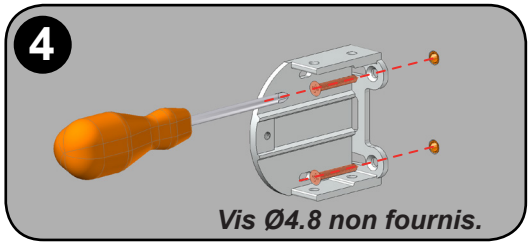

NOTSTFENGSB2O 11.19.A
Dessins non contractuels

POSE EMBRASURE

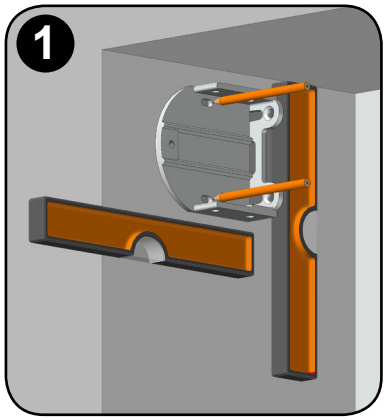

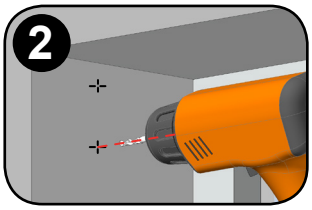

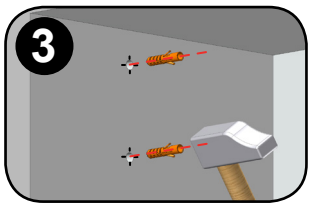

Adapter la fixation à la nature du mur.

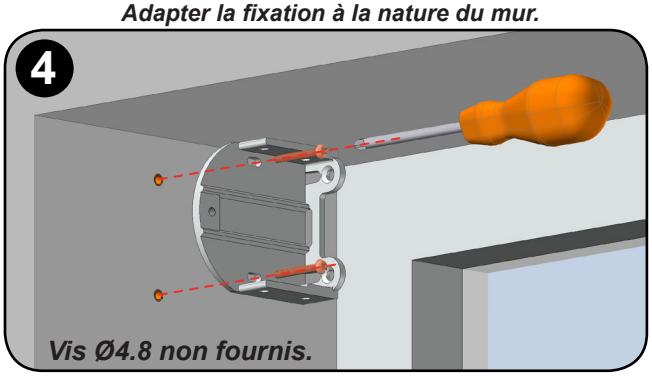

POSE DU TUBE D'ENROULEMENT

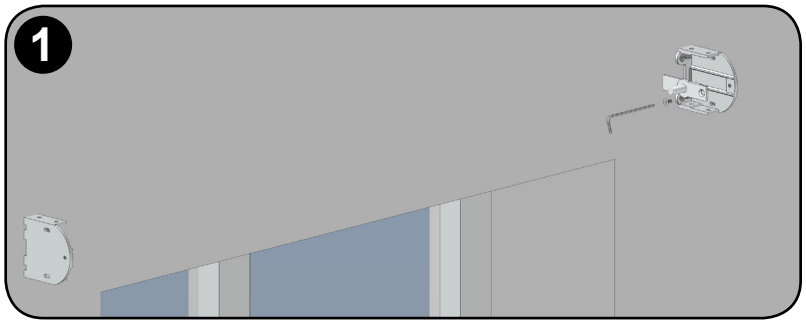

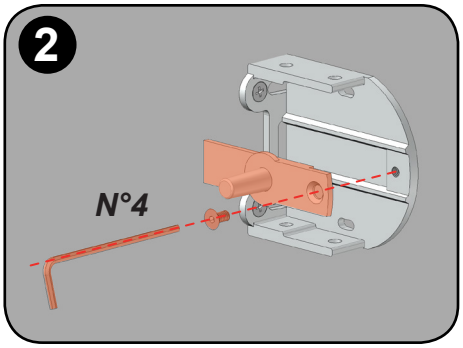

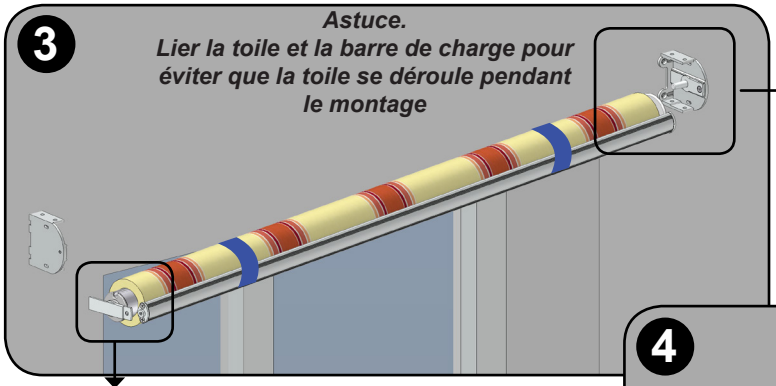

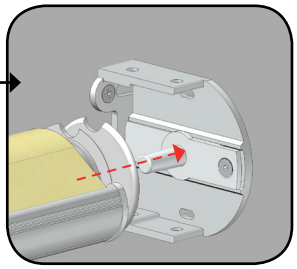

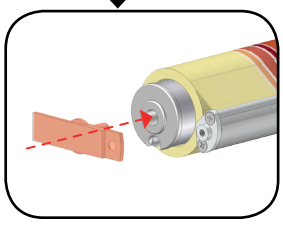

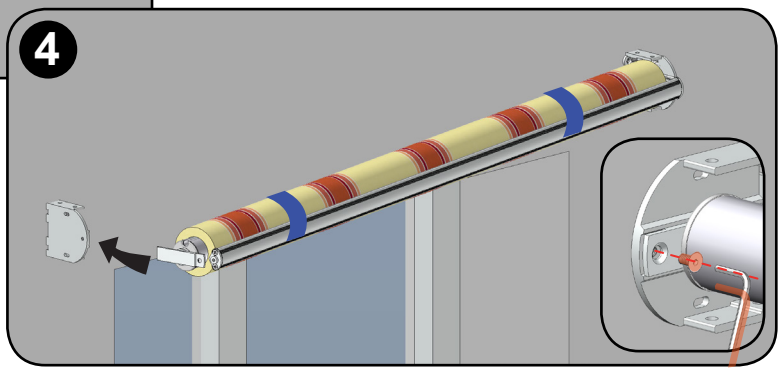

POSE DES BRAS

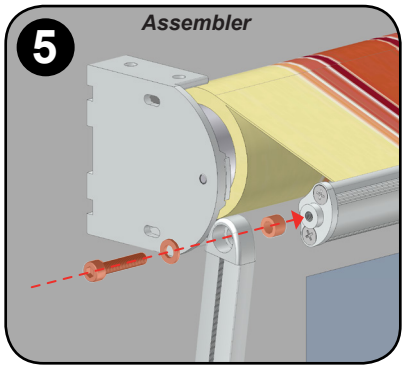

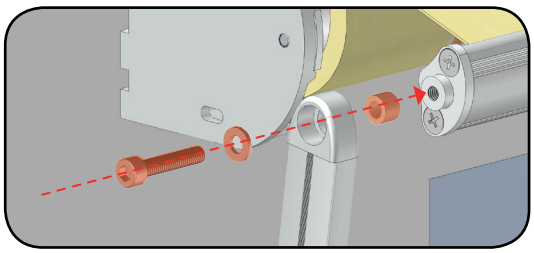

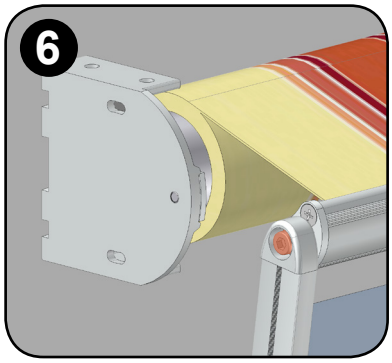

7 Positionner

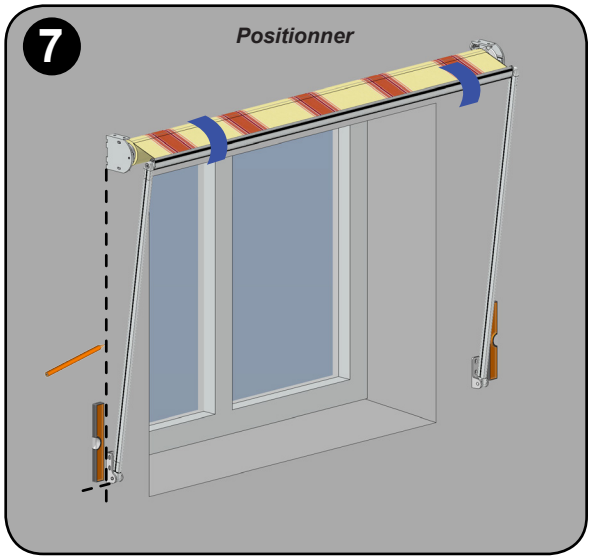

8

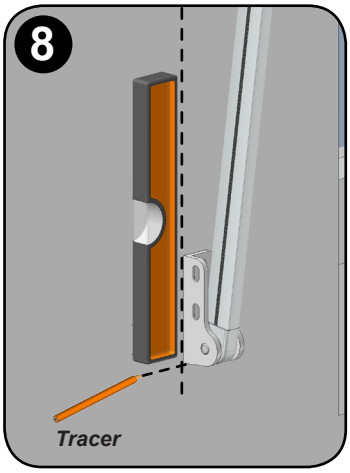

Tracer

9 Démonter

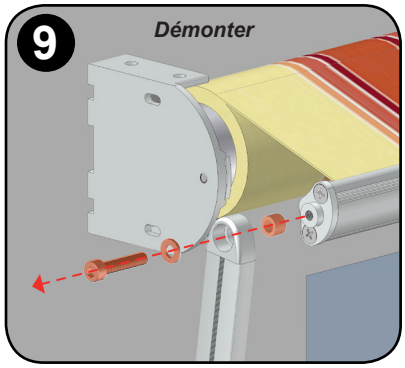

10

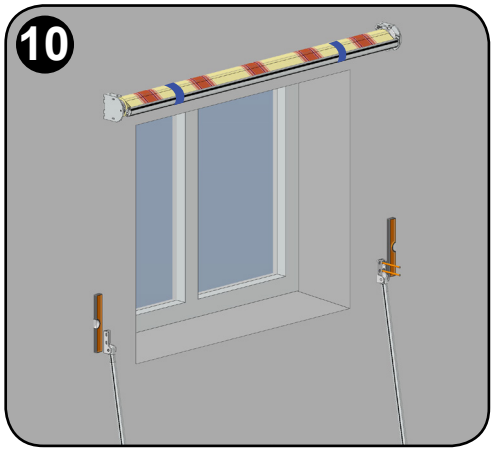

11

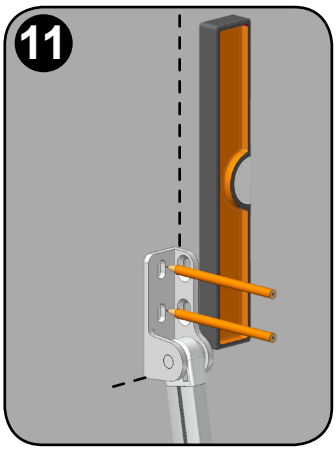

12

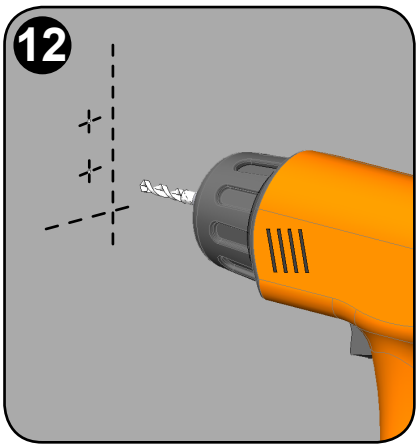

13

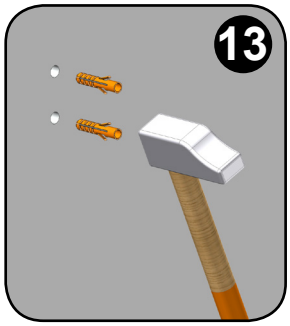

14

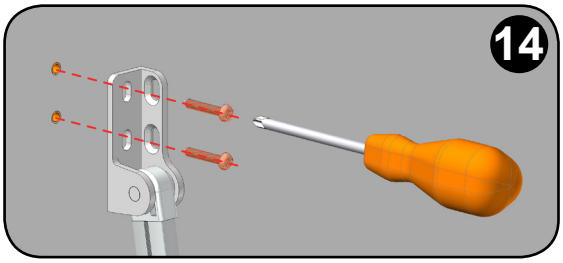

Adapter la fixation à la nature du mur.

15

16 Assembler

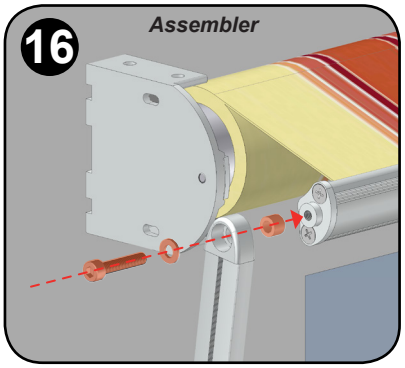

17

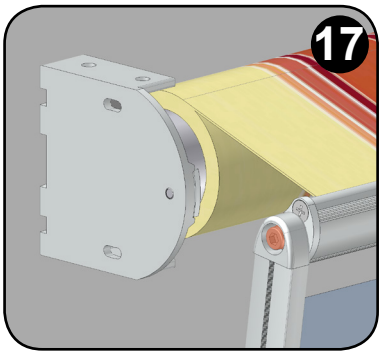

Information consommateur

Conseils d'entretien de votre store banne

Un store banne est soumis à de nombreuses contraintes : humidité, air salin, contrainte de poids, vent....

Nous vous recommandons donc :

- de vérifier le serrage des vis après installation, puis régulièrement : en début et fin de saison.
- de ne jamais laisser une toile mouillée enroulée. Sécher dés que possible.
- de nettoyer la toile et l'armature en début et fin de saison. Attention ne pas utiliser de produit détergeant.

A savoir :

L'inclinaison et les réglages de fin de course (pour les stores à manœuvre électrique) sont prérégler en usine. Ils sont susceptibles d'être modifiés par l'utilisateur suivant les indications de réglage.

Une légère flexion de la barre de charge peut se produire (4 à 5 cm). Elle est liée à la poussée importante des bras et peut provoquer une poche au niveau de la toile.

Une légère différence de bain de fibres identiques peut être observée entre deux stores dans le cas d'achats non simultané.

Des plis ou effets de marbrure peuvent apparaître. ils ne diminuent en rien la qualité et l'efficacité du store.

Des ondulations peuvent apparaître sur la toile. Elles sont dues à des sur épaisseurs provoquées par les ourlets et les coutures qui provoquent des tensions sur le tube d'enroulement.

Problèmes	Causes	Solutions
Mon store se descelle du mur.	Visserie non adaptée à la composition du mur.	► Vérifier la bonne mise en place des supports (suivre les indications de la notice) ► En cas de fixation avec un scellement chimique, se rapporter à la notice du fabricant.
Mon store n'est pas de niveau.		► Vérifier le bon niveau des supports de fixation. Refaire la mise à niveau. ► Vérifier le niveau de la barre de charge. Rectifier le réglage d'inclinaison des bras. (Réglage Paragraphe A)
La barre de charge ne se ferme pas sur toute la longueur	Allongement de la toile après plusieurs utilisation.	► Régler les fins de courses du moteur. (Réglage Paragraphe B)
La barre de charge ne se ferme pas d'un seul côté du store	Allongement naturel de la toile.	► Procéder au calage de la toile à l'aide de la cale plastique fournie. (Réglage Paragraphe C)
La manœuvre électrique ne fonctionne plus.	Le moteur se met en protection thermique après 2 descentes et 2 montées successives.	► Attendre la fin de protection (20 minutes)
La manœuvre électrique ne fonctionne plus.	Problème de connexion.	► Vérifier le branchement du moteur ► Vérifier le fonctionnement du moteur en le branchant directement à l'arrivée électrique. (bleu noir ou bleu marron)

Ne pas déployer le store en cas de :

Vent

Pluie

Neige

Ne rien suspendre

CE SUNSTYL-VENISE/0.8-0.96/001/010713	EN13561 tableau ZA.1 Store extérieur pour protection solaire
SUNSTYL' D900, KM7, BP99 66602 Rivesaltes cedex	***VENISE*** Résistance au vent : Surface 0.8 à 0.96m² CLASSE 1

Vue éclatée

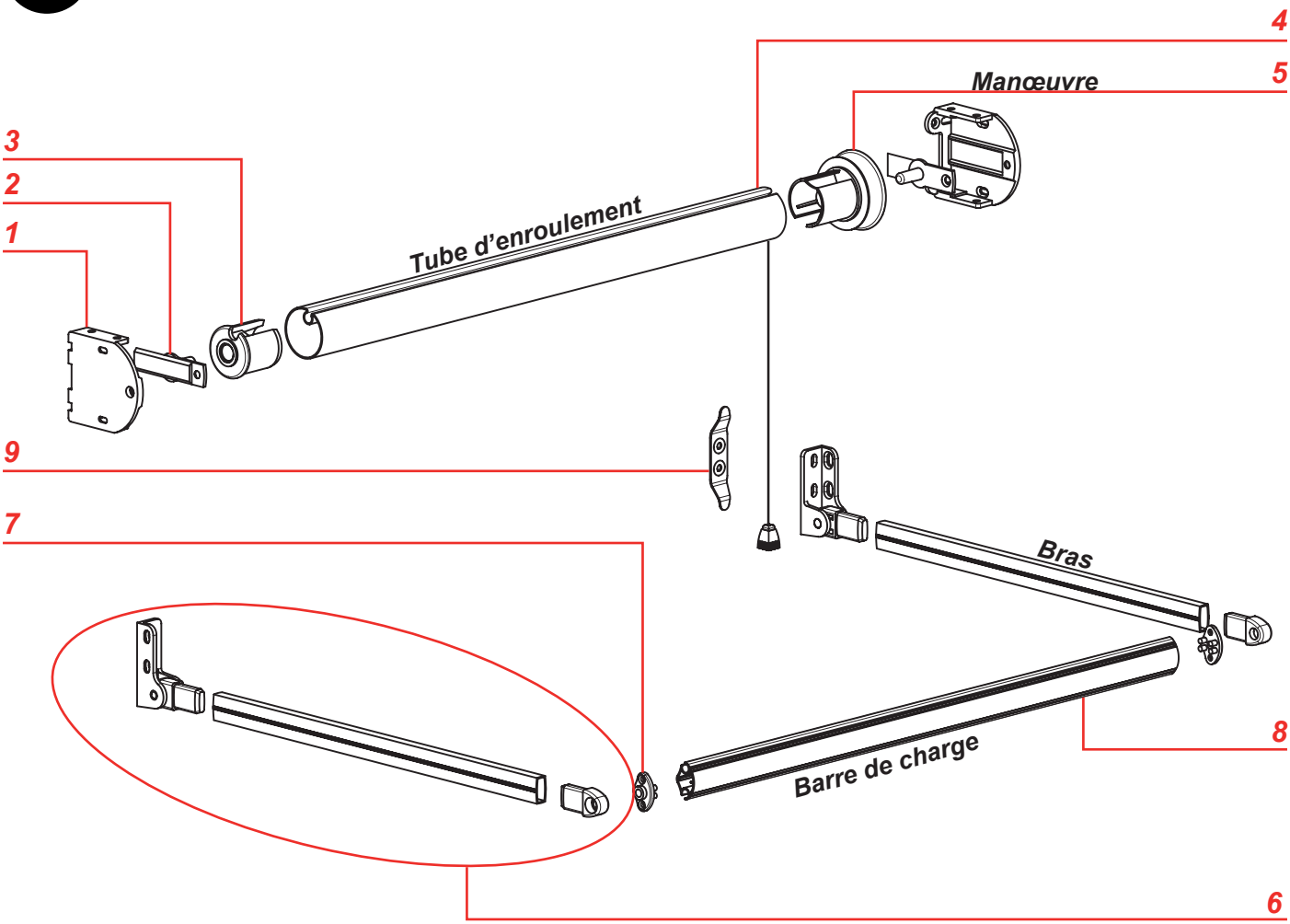

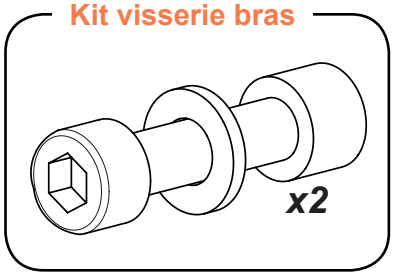

Repère	Références	Désignation
1		Support universel
2		Support de tube d'enroulement
3		Tourillon creux Ø48mm
4		Tube d'enroulement
5		Poulie de manœuvre
6		Ensemble bras
7		Bouchon profil barre de charge
8		Profil barre de charge
9		Accroche cordage
10		Embout plastique corde
11		Corde

Garantie commerciale

▶ Durée

- La durée de garantie (mécanisme, traitement de surface) est consentie pour une durée de 5 ans ou 2 ans selon opération, (sauf coups et rayures au delà de 10 jours après la date d'achat, demande faite par lettre avec A.R au fournisseur SUNSTYL').
- La durée de garantie (toile, lambrequin) est consentie pour une durée de 2 ans Telya III ou 5 ans Telya II selon opération, (sauf trous et coupures, au delà de 10 jours après la date d'achat, stockage ou utilisation entraînant des salissures due à la pollution, demande faite par lettre avec A.R au fournisseur SUNSTYL').
- La durée de garantie (moteur, automatisme et automatisme option LED) est consentie pour une durée de 2 ans ou 1 an selon opération, pour une installation conforme à la norme NFC 15-100.
- La durée de garantie (main d'œuvre), est consentie pour une durée de 1 an sauf réglage ou n'est pas garantie selon opération.
- La période de garantie cour à compter de la date d'achat du produit (date mentionnée sur la preuve d'achat - ticket de caisse ou facture).
- Toutes demandes de pièces manquantes doit être réaliser sous 10 jours après la date d'achat.
- Aucune indemnité ne sera accordée pour toute réclamation concernant un dysfonctionnement entraînant une intervention SAV garanti ou non garanti. La non utilisation du produit ne peut entrainer aucune demande d'indemnisation. Le délai d'intervention du service après vente est fixé en fonction du planning des techniciens.

ATTENTION : Aucune demande de SAV ne sera pris en compte dans le cas d'achat en solde ou braderie. (Prix figurant sur votre ticket de caisse).

La garantie ne s'applique que sur présentation de la preuve d'achat.

L'application de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée.

▶ Modalité d'application de la garantie

La garantie couvre tous problèmes rencontrés dans l'utilisation du produit pour tous événements prévus et non exclus par la garantie commerciale et ce dans la limite de la durée de garantie.

Pour faire l'objet d'un accord de prise en charge sous garantie, le produit doit avoir été installé conformément aux règles de l'art et n'avoir fait l'objet d'aucune utilisation anormale telle que :

- Entretien insuffisant ou non conforme aux préconisations ci-jointe «Nettoyage et Entretien»
- Utilisation des produits de nettoyage corrosifs ou abrasifs
- Choc, casse ou fausse manœuvre
- Endommagement par des corps étrangers (sables, limailles, etc.)
- Endommagement suite au raccordement à une ligne électrique non-conforme

Cette liste n'étant pas exhaustive, pour connaître la liste des incidents «susceptibles de déclencher la garantie» et ceux «excluant la garantie» veuillez consulter les encarts ci-dessous.

La garantie est limitée à la remise en état ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse ou responsable du mauvais fonctionnement de l'appareil, par une pièce identique.

La garantie ne couvre, en aucun cas, les frais de déplacement et les dommages directs et indirects. Elle ne prend également pas en charge les frais de dépose et repose du produit objet de la demande de garantie excepté dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie légale des vices cachés.

Incidents susceptibles de déclencher la Garantie

Défauts constatés	Type d'incidents	Commentaires
Général	- Pièces ou toile défectueuses.	
	- Moteur défectueux	Cas où le dysfonctionnement proviendrait d'un défaut de fabrication.
	- Automatisme défectueux	Télécommande, récepteur automatisme, capteur vent, capteur vent soleil, accessoires LED.
	- Défauts de matière	Bavures, manque de matière, fissures, craquelures, déformations.
	- Défauts de finition	Défauts de laquage, teintes. Rayures ou chocs.

Expédition pièces détachées :

- 72h après réception dans nos locaux pour les moteurs et automatismes.
- 72h pour expédition autres pièces détachées. (hors armature générale store et toile).
- Les réexpéditions sont à la charge de SUNSTYL'
- Les produits seront expédiés à la charge du client et vous seront retournés gratuitement.

Causes d' exclusion de la Garantie

Défauts constatés	Type d'incidents	Commentaires
Général	- Composant défectueux	Suite à une installation ou une utilisation non-conforme
	- Produits soldés ou bradés.	
	- Usure normale du store	Salissures, dégradation liées à différents facteurs de pollutions.
	- Tout litige de choc	Rayures, manque de pièces, salissures, accrocs et déchirures de l'acquisition d'un produit sans son emballage d'origine
	- Les dégradations	Liées à toute négligence, vandalisme, chute d'objet, brûlures quelconques, vent violents, nettoyage de la toile avec un produit non conforme.
	- Produit modifiés	Adjonction ou remplacement de pièces autres que celles vendues par SUNSTYL'.
	- Utilisation professionnelle du store.	
	- Produits stockés en milieu humide	Détèrioration possible du moteur.
Toile	- Les phénomènes de plis gaufrage, de déchirures ou trous inhérents à la texture de la fibre.	
Réglages	- Réglages de fin de course, bras, toile et d'inclinaison ou tout autre réglage.	

SAISON 2020

Mention légales

Les garanties commerciales n'affectent pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par l'Ordonnance n°2005-136 du 17 février 2005.
Les dispositions législatives qui suivent sont reproduites conformément à l'article L211-15 du Code de la consommation.

▶ Article L211-4 du code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

▶ Article L211-5 du code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présenté à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans le publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

▶ Article 1211-5 du code de la consommation

Article 1211-12 du Code de la consommation
L'action résultant du défaut de conformité 18 prescrit par deux ans à compter de le délivrance du bien.

▶ Article 1641 du code civil

le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cochés de le chose vendue qui le rendent Impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'Il les avait connus.

▶ Article 1648 alinéa 1 du code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Expertise et intervension fabricant

Toute expertise nécessitant le déplacement de nos techniciens est payante : 195€ TTC. Si le problème est lié directement au produit sous la garantie, la somme sera intégralement remboursée.
Pour l'expertise de composants pouvant être envoyés : moteur, automatisme télécommande, les produits seront expédiés à la charge du client et vous seront retournés gratuitement.

Avant intervention d'un technicien

► Tout produit installé au-delà de 2m80 du sol ou sur véranda devra être déposé puis reposé à la charge du client pour l'intervention des techniciens.

► Tout accessoire étranger au produit d'origine pouvant gêner ou mettre en cause la sécurité de nos techniciens lors de l'intervention devra être démonté par l'installateur ou l'utilisateur avant la remise en état du produit.

Assistance technique
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h
le vendredi de 9h à 12h
Tel : 04 68 38 21 46
Fax : 04 68 38 21 47
E-mail : sav@sunstyl.fr